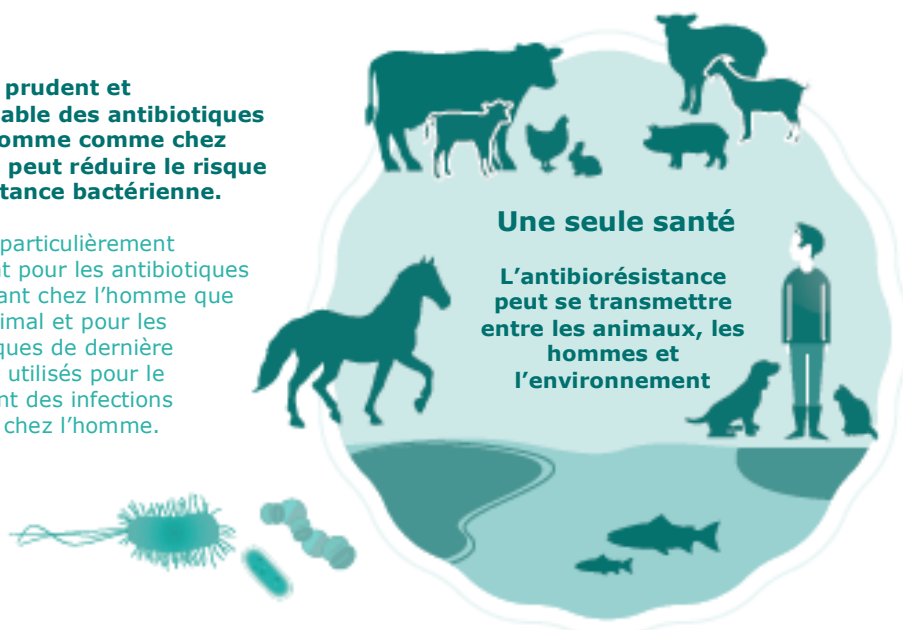


L'usage prudent et responsable des antibiotiques chez l'homme comme chez l'animal peut réduire le risque de résistance bactérienne.

Cela est particulièrement important pour les antibiotiques utilisés tant chez l'homme que chez l'animal et pour les antibiotiques de dernière intention utilisés pour le traitement des infections critiques chez l'homme.



L'Antimicrobial Advice Ad Hoc Expert Group (AMEG) a catégorisé les antibiotiques en fonction des conséquences potentielles pour la santé publique d'une augmentation de l'antibiorésistance liée à leur usage chez l'animal et de la nécessité de leur utilisation en médecine vétérinaire.

Cette catégorisation doit être considérée comme un outil d'aide à la décision pour les vétérinaires pour le choix de l'antibiotique à utiliser.

Les vétérinaires sont encouragés à consulter la catégorisation de l'AMEG avant de prescrire un antibiotique aux animaux dont ils assurent les soins. La catégorisation de l'AMEG ne remplace pas les recommandations de traitement qui prennent en compte d'autres facteurs, tels que les informations des résumés des caractéristiques du produit des médicaments disponibles, les contraintes liées à l'utilisation chez les espèces productrices de denrées alimentaires, les différences régionales en termes de pathologie et d'antibiorésistance, ainsi que les politiques nationales en matière de prescriptions.

Catégorie A **Éviter**

- les antibiotiques de cette catégorie ne sont pas autorisés en médecine vétérinaire dans l'UE
- Ils ne doivent pas être utilisés chez les animaux producteurs de denrées alimentaires
- l'utilisation chez les animaux de compagnie est possible dans des circonstances exceptionnelles

Catégorie C **Attention**

- des alternatives aux antibiotiques de cette catégorie existent en médecine humaine
- pour certaines indications thérapeutiques vétérinaires, il n'existe pas d'alternative dans la catégorie D
- l'administration est à envisager seulement s'il n'existe pas d'antibiotique efficace au plan clinique dans la catégorie D

Catégorie B **Restreindre**

- les antibiotiques de cette catégorie sont d'importance critique en médecine humaine; leur usage chez l'animal doit être restreint afin de limiter les risques pour la santé publique
- leur utilisation doit être envisagée seulement s'il n'existe pas d'antibiotiques efficace au plan clinique dans les catégories C ou D
- l'administration doit s'appuyer dans la mesure du possible sur un test de sensibilité antimicrobienne

Catégorie D **Prudence**

- à utiliser en traitement de première intention chaque fois que cela est possible
- comme toujours, à utiliser avec prudence, seulement lorsque cela est nécessaire au plan thérapeutique

Pour toutes les catégories d'antibiotiques

- Éviter les traitements inutiles, trop longs et le sous-dosage
- Les traitements de groupe doivent être restreints aux situations où les traitements individuels ne sont pas possibles
- Voir les lignes directrices de la Commission européenne pour une utilisation prudente des antimicrobiens en médecine vétérinaire <https://bit.ly/2s7LUF2>

«AMEG» est l'acronyme de l'Antimicrobial Advice Ad Hoc Expert Group de l'EMA. Ce groupe réunit des experts de médecine humaine et vétérinaire qui travaillent ensemble pour établir des recommandations sur l'utilisation des antibiotiques en médecine vétérinaire et leur impact sur la santé publique.

Catégorisation des antibiotiques à usage vétérinaire (avec exemples de substances autorisées pour usage chez l'humain ou l'animal dans l'UE)

A	Aminopénicillines mécillinaam pivmécillinaam	Carbapénèmes méropénem doripénem	Produits utilisés uniquement pour le traitement de la tuberculose ou d'autres mycobactérioses isoniazide éthambutol pyrazinamide éthionamide	Glycopeptides vancomycine	ÉVITER
	Kétolides télithromycine	Lipopeptides daptomycine		Glycylcyclines tigécycline	
	Monobactames aztréonam	Oxazolidinones linézolide		Dérivés de l'acide phosphonique fosfomycine	
	Rifamycines (à l'exception de la rifaximine) rifampicine	Riminofénazines clofazimine	Autres céphalosporines et pénèmes (code ATC J01DI), dont associations de céphalosporines de 3^e génération avec des inhibiteurs de la bêta-lactamase ceftobiprole ceftaroline ceftolozane-tazobactam faropénem	Acides pseudomoniques mupirocine	
	Carboxypénicillines et uréidopénicillines, dont associations avec des inhibiteurs de la bêta-lactamase pipéracilline-tazobactam	Sulfones dapsonne		Substances récemment autorisées en médecine humaine suite à la publication de la classification de l'AMEG à déterminer	
B	Céphalosporines de 3^e et 4^e génération, à l'exception des associations avec des inhibiteurs de la bêta-lactamase céfopérazone céfovécine céfquinome céftiofur	Polymyxines colistine polymyxine B	Quinolones: fluoroquinolones et autres quinolones cinoxacine danofloxacine difloxacine enrofloxacine fluméquine ibafloxacine	marbofloxacine norfloxacine orbifloxacine acide oxolinique pradofloxacine	RESTREINDRE
C	Aminoglycosides (à l'exception de la spectinomycine) amikacine apramycine dihydrostreptomycine framycétine gentamicine kanamycine néomycine paromomycine streptomycine tobramycine	Aminopénicillines, en association avec des inhibiteurs de la bêta-lactamase amoxicilline + acide clavulanique ampicilline + sulbactam	Amphénicols chloramphénicol florfénicol thiamphénicol	Macrolides érythromycine gamithromycine oléandomycine spiramycine tildipirosine tilmicosine tulathromycine tylosine tylvalosine	ATTENTION
	Céphalosporines de 1^{re} et 2^e génération et céphamycines céfacétrile céfadroxil céfalexine céfalonium céfalotine céfapirine céfazoline	Lincosamides clindamycine lincomycine pirlimycine	Pleuromutilines tiamuline valnémuline	Rifamycines: rifaximine uniquement rifaximine	
D	Aminopénicillines sans inhibiteurs de la bêta-lactamase amoxicilline ampicilline métempicilline	Aminoglycosides: spectinomycine uniquement spectinomycine	Sulfonamides, inhibiteurs de la dihydrofolate réductase et associations formosulfathiazol phtalylsulfathiazol sulfacétamide sulfachlorpyridazine sulfaclozine sulfadiazine sulfadiméthoxine sulfadimidine sulfadoxine sulfafurazol sulfaguandine		PRUDENCE
	Tétracyclines chlortétracycline doxycycline oxytétracycline tétracycline	Pénicillines anti-staphylococciques (pénicillines résistantes à la bêta-lactamase) cloxacilline dicloxacilline nafcilline oxacilline	sulfalène sulfamérazine sulfaméthizol sulfaméthoxazole sulfaméthoxyypyridazine sulfamonométhoxine sulfanilamide sulfapyridine sulfaquinoxaline sulfathiazol triméthoprim		
	Pénicillines naturelles à spectre étroit (pénicillines sensibles à la bêta-lactamase) benzathine benzylpénicilline benzathine phénoxyéthylpénicilline benzylpénicilline pénéthamate hydriodide	phénéticilline phénoxyéthylpénicilline procaïne benzylpénicilline	Polypeptides cycliques bacitracine	Nitro-imidazolés métronidazole	
	Antibactériens stéroïdiens acide fusidique		Dérivés du nitrofurane furaltadone furazolidone		

Autres facteurs à prendre en considération

Lors de la prescription des antibiotiques, il convient de tenir compte de la **voie d'administration** en complément de la catégorisation des antibiotiques. La liste ci-dessous classe les voies d'administration et les formes pharmaceutiques en fonction de leur impact sur l'antibiorésistance, par ordre croissant.

- Traitement individuel local (injectable intramammaire, gouttes oculaires ou auriculaires)
- Traitement individuel par voie parentérale (intraveineuse, intramusculaire, sous-cutanée)
- Traitement individuel par voie orale (comprimés, bolus oral)
- Traitement de groupe par injectable (métaphylaxie), uniquement si cela est clairement justifié
- Traitement de groupe par voie orale dans l'eau de boisson/lactoreplaceur (métaphylaxie), uniquement si cela est clairement justifié
- Traitement de groupe par voie orale dans la nourriture ou en utilisant des prémélanges médicamenteux (métaphylaxie), uniquement si cela est clairement justifié

